



CAHIER DES CHARGES CONCURRENTS

PRESENTATION DE L'EVENEMENT

4 semaines de régates en France et en Europe

Le Tour de France à la Voile se déroule tous les ans sur une période d'environ 4 semaines à cheval sur juin et juillet. Le long des trois bassins, Manche, Atlantique et Méditerranée, sur les côtes françaises, se succèdent tous les types de parcours, grandes courses, parcours côtiers, parcours allers et retours, qui font de l'épreuve une référence de la course au large en équipage.

L'événement a fait naviguer plus de 20 000 personnes depuis sa création en 1978 et constitue une formidable promotion pour la Course en équipage.

Depuis 2004, le Tour de France à la Voile est l'épreuve phare du Championnat de France des Equipages en partenariat avec la Fédération Française de Voile et l'ACPM.

Des bateaux identiques

Depuis 1999, le bateau retenu pour l'épreuve est le "M 30", monotype international dessiné par l'architecte Bruce Farr. Le M 30 est confirmé pour les éditions 2009 et 2010.

Une référence sportive internationale

Événement international, le Tour de France à la Voile l'est par la présence régulière d'équipages étrangers (USA, Italie, Pays-Bas, Suisse, Belgique, Canada).

Epreuve de haut niveau ayant fait naviguer les plus grands spécialistes de la course en équipage, du match-racing, de l'olympisme ou de l'America's Cup, elle reste une course ouverte à tous.

C'est pourquoi en plus du classement général, l'épreuve propose aux coureurs n'ayant pas un statut professionnel selon les critères de l'ISAF de figurer dans un classement amateur spécifique.

De même, un classement étudiant permet de valoriser la participation des grandes écoles et universités.

Une grande fête populaire

Le passage de l'épreuve dans chaque ville étape est l'occasion d'organiser une grande fête populaire. Le village s'étend sur plusieurs milliers de mètres carrés et comprend espaces de réception et espaces de promotion des partenaires, de l'organisation et/ou des concurrents. Le parcours de l'épreuve compte 10 à 12 villes selon les années. Chaque étape est l'occasion d'accueillir jusqu'à 20 000 spectateurs sur le village animation.

Pendant deux ou trois jours dans les villes étapes et plus pour les villes de départ et d'arrivée, les animations de jour et en nocturne créent l'événement. Les parcours de régates organisés à proximité des ports permettent également au public de profiter du spectacle qui est donné sur l'eau.

Un rendez-vous médiatique

Des partenariats médias renforcés par un travail de relations presse assurent à la manifestation une couverture médiatique d'envergure internationale et en font l'un des grands rendez-vous sportifs de l'été. Plusieurs équipes de télévision et des correspondants de presse sont présents sur l'ensemble de la course et lui confèrent un retentissement considérable qui valorise la présence des entreprises ou des collectivités partenaires.

Un outil de communication et de marketing

L'événement offre aux entreprises et aux collectivités un outil de communication remarquable ; la présence des médias accroît leur notoriété, et le village, qui fait l'objet d'une affluence considérable, leur permet de présenter leurs produits. Enfin, les espaces de réception offrent aux clients ou au personnel des partenaires un cadre détendu et attractif. Tous ces éléments concourent à faire de l'épreuve l'un des meilleurs outils de communication de l'été, permettant de toucher à une période de forte affluence estivale l'ensemble des côtes françaises.

SOMMAIRE

1. LES REGLES DE COURSE	p4-8
- 1.1 Une course monotype	p4
- 1.2 L'équipage	p6
- 1.3 Les classements et les prix	p6
- 1.4 L'assistance course	p7
2. LES REGLES DE SPONSORING	p8-9
- 2.1 Règle générale	p8
- 2.2 Les marquages des concurrents	p9
- 2.3 Les marquages de l'organisation	p10
3. LA COMMUNICATION	p11
- 3.1 Les médias	p11
- 3.2 Les opérations de relations publiques	p11
- 3.3 Les espaces partenaires sur le Village Animation	p11
4. LES CONDITIONS DE PARTICIPATION	p12
- 4.1 Les droits d'inscription	p12
- 4.2 Les modalités d'inscription	p12
Annexe 1 : Planning concurrents	p13
Annexe 2 : Budget minimum de base de participation	p14
Annexe 3 : Plan de marquages	p15

1. LES REGLES DE COURSE

1.1 UNE COURSE MONOTYPE

Le M 30

Les "M 30" doivent être conformes aux règles de monotypie établies par l'association de classe française des propriétaires de M 30, en vigueur le jour du départ de la course, complétées des dispositions arrêtées par l'organisation de l'épreuve (nombre d'équipiers, voiles, matériel de sécurité...) et récapitulées dans l'Avis de Course. Les règles d'éligibilité (limitation aux amateurs du groupe 1 ou aux propriétaires barreurs) propres au circuit international M 30 ne s'appliquent pas au Tour de France à la Voile 2009.

Les concurrents doivent fournir un certificat de jauge 2009 lors des contrôles du Tour de France à la Voile. Que le bateau soit français ou étranger il doit être en règle avec les règlements en vigueur pour l'épreuve.

Chaque chef de bord doit être membre de l'Association de la Classe Française des M30 (ACPM). Les chefs de bord étrangers cotisant déjà à la Classe des M30 de leur pays verseront une cotisation symbolique de 1 €.

FICHE TECHNIQUE DU M 30

Longueur hors-tout : 9,43 m
Largeur maximale : 3,05 m
Tirant d'eau : 2,10 m
Poids équipage : 525 kg maximum

Grand voile : 35 m²
Génois : 21 m²
Spi : 100 m²
Poids du lest : 950 kg

ADRESSES UTILES

Classe française (ACPM)

Président Vincent PORTUGAL
Secrétaire Sylvie VIAN
Face au 36 Quai Le Gallo
92100 BOULOGNE BILLANCOURT
Tél. : 01 46 04 17 80
Fax : 01 46 04 17 73
sviant@uncl.com

Voir le site de la classe française sur : www.uncl.com

Classe Internationale

www.mumm30.org

Constructeur Europe :

OVINGTON MARINE

mail@ovingtonmarine.co.uk
Tel +44 (0) 191 258 0736
Fax + 44 (0) 191 296 4707
www.ovingtonboats.com

Location à un propriétaire :

Contactez la classe M 30 française.

Location à une société :

AOS Gestion de projet
79, Avenue de la Perrière
56 100 Lorient
Tel : 02 97 35 19 37
Fax : 02 90 75 72 60
www.aosail.com

Contrôles de Jauge et contrôles de départ

Pour le Tour de France à la Voile 2009, tous les participants français devront fournir le certificat de jauge M 30 de l'année 2009 du bateau, et être en règle avec tous les règlements en vigueur de l'épreuve.

Tous Les bateaux français ou étrangers seront contrôlés dans les mêmes conditions au départ de l'épreuve. Des contrôles de jauge seront effectués également tout au long de l'épreuve par le jaugeur officiel de l'épreuve. L'ensemble des contrôles de conformité aura lieu durant la semaine précédant le départ du prologue, tous les bateaux inscrits dans la course doivent être présents aux pontons ou sur la zone technique de la Ville Départ, avec un membre de l'équipage ou de l'équipe d'assistance au minimum. Ils devront être à la disposition du Comité de jauge et du Comité de Course, avec l'ensemble de leurs voiles et de leurs équipements afin d'être soumis à tous les contrôles de jauge et de sécurité. Les contrôles de sécurité ne pourront avoir lieu qu'une fois les contrôles de jauge effectués.

Les concurrents devront indiquer au plus tard le 15 juin 2009 la date précise d'arrivée du bateau et le moyen de transport. Ils devront également prendre rendez-vous pour le contrôle de jauge des voiles, des appendices, pour la pesée, la visite de sécurité et la pose des marquages.

Tout bateau en retard dans la ville de départ qui n'aura pas prévenu l'organisation par écrit, par mail ou par télécopie avec un motif valable et explicite, sera pénalisé en points, sans instruction (voir avis de course).

Matériel et électronique

Chaque bateau doit être équipé d'une VHF 25 Watts 56 canaux en règle avec la législation de son pays comportant une antenne en tête de mât d'un minimum de Gain de 3 db (certificat de 3 db à fournir) ainsi qu'une antenne de secours et une VHF portable en état de marche.

Les bateaux devront avoir les feux de route bicolores en tête de mât ainsi que des ampoules de rechange et un système de feux de secours équivalent en intensité, en état de marche.

Les équipements suivants sont interdits : radar, pilote automatique.

Pour des raisons de sécurité, un téléphone portable est obligatoire à bord dans une boîte qui sera plombée avant le départ de l'épreuve. Tous les bateaux devront fournir le numéro du téléphone plombé à l'organisation.

Voiles

Chaque bateau est libre de courir avec son jeu de voiles qui devra être en conformité avec les règles de classe, et avec les restrictions suivantes : seuls deux spis sont autorisés : un spi symétrique en tête fourni par le Tour de France à la Voile et un deuxième spi, à fournir par les concurrents, qui sera un spi de capelage symétrique et qui devra obligatoirement être blanc sans logo.

Un seul jeu de voiles peut être utilisé pendant l'épreuve.

Sécurité

Les bateaux français doivent être armés au minimum dans la catégorie «Hauturière», le radeau de survie obligatoire de 6 places (ou plus suivant le nombre d'équipiers prévu pour les courses de ralliement), pourra être soit un classe II, soit un classe V (plaisance), soit un radeau conforme à la norme EN ISO 9650 (le poids minimum requis sera fixé dans la règle de jauge M 30 2009) il sera plombé au départ ; le livret du radeau de survie doit être impérativement présenté à l'inscription.

Chaque bateau doit souscrire une assurance responsabilité civile et dommages (gréement, coque, perte totale) pour l'ensemble de la course quelles que soient les conditions météorologiques.

Une copie du contrat ou une attestation d'assurance mentionnant le nom de la course devra être fournie à l'inscription du bateau.

Chaque équipier devra porter un système de flottabilité personnelle homologué par les Affaires Maritimes ou par les autorités nationales équivalentes (brassière ou gilet autogonflant) sur toutes les courses de ralliement ; ce gilet devra être équipé d'un dispositif type "Flash light" (voir annexe du matériel de sécurité).

Le moteur du bateau doit être en parfait état de marche et le rester pendant toute la durée de l'épreuve. En effet la nature même de l'épreuve, course à étapes se déroulant en juillet, donc subissant des possibles manques de vent, peut contraindre les bateaux à parcourir rapidement de nombreux milles au moteur. Compte tenu de la faible puissance du moteur et de son impact sur la sécurité, les bateaux doivent être équipés de l'hélice type "Flex-O-Fold".

Les bateaux étrangers doivent être équipés du matériel de sécurité listé en annexe dans l'avis de course. Tout le matériel de sécurité doit être à bord et le rester pendant toute la durée de l'épreuve.

Transports des voiliers

Tous les transports routiers avant, pendant et après l'événement s'effectuent sous la seule responsabilité des équipages, ceux-ci devront respecter la réglementation en vigueur en matière de transport exceptionnel.

Les équipages devront impérativement présenter à l'organisation toutes les autorisations de transport ainsi que tous les documents officiels (cartes grises, permis et assurances) avant le départ de l'épreuve.

1.2. L'EQUIPAGE

Conformément à la jauge de classe du M 30, le poids total de l'équipage est celui fixé par la jauge, soit 525 Kg. Le nombre d'équipiers sera au minimum de 5 et au maximum de 8.

Le nombre d'équipiers pour les courses de ralliement devra correspondre aux capacités du radeau de survie plombé au départ.

Le nombre d'équipiers peut changer d'une course à l'autre. 10 équipiers au minimum, et 12 équipiers pour les bateaux inscrits au classement "amateur" ou "étudiant", doivent embarquer sur l'ensemble de l'épreuve; pour être comptabilisé, chacun d'entre eux doit participer à 3 courses au moins, sans compter les régates à coefficient zéro.

Un équipier ne peut pas changer de bateau en cours d'épreuve sauf autorisation exceptionnelle du Jury.

Chaque équipier français ou résidant en France doit posséder une licence Club FFVoile de l'année en cours visée par un médecin (visa médical) ou accompagnée d'un certificat médical attestant l'absence de contre-indication à la pratique de la voile en compétition.

Pour les équipiers étrangers deux options sont possibles, soit présenter la licence de la fédération du pays de résidence (ou équivalent) accompagnée d'une attestation d'assurance en responsabilité civile d'un montant égal ou supérieur à 1 500 000 euros, soit posséder une licence Club FFVoile 2009 avec visa médical ou certificat médical.

Ces documents doivent être présentés au secrétariat du Comité de Course au moment de l'inscription sur la liste d'équipage, avant la pesée, et pour le premier embarquement.

Pour les courses à coefficient zéro, une licence temporaire journalière et un certificat médical de non contre-indication à la pratique de la voile en compétition seront suffisants.

Les équipiers étrangers doivent être en règle avec leurs autorités nationales et présenter un certificat médical identique.

Les équipiers mineurs doivent présenter une autorisation parentale.

Après accord écrit du Comité de Course, chaque bateau est autorisé à embarquer un "invité" de son choix (une personne hors quota de poids) au plus deux fois pendant l'épreuve hors coefficients 0. Cette personne doit être une personnalité, un journaliste, un caméraman ou un sponsor. Elle devra posséder une licence de voile 2009 avec un certificat médical. L'invité ne pourra pas être comptabilisé comme un équipier et ne pourra embarquer que deux fois hors quota de poids sur chaque bateau et uniquement sur les parcours à coefficient 1. La demande d'embarquement devra être faite par écrit par le skipper au Comité de Course au minimum 24 h avant l'embarquement.

D'autre part l'organisation peut demander à chaque bateau d'embarquer le caméraman de l'organisation, d'une chaîne de TV, ou un journaliste une fois sur chaque bateau hors quota de poids quelle que soit la nature de la course.

1.3. LES CLASSEMENTS ET LES PRIX

Les bateaux qui, à l'issue de chaque étape, sont en tête des classements spécifiques, s'obligent à porter les spis distinctifs de leader de ces classements, quels que soient les logos peints sur ces spis.

Classement Général aux points

A l'issue de la dernière manche, ce classement désigne le vainqueur du Tour de France à Voile 2009. L'équipage vainqueur de l'épreuve au classement général, bénéficiera de son inscription gratuite pour l'année suivante ; au moins 3 membres de l'équipage devront être à nouveau engagés et courir ensemble 1/3 de l'épreuve en 2010 pour bénéficier de ce prix

Classement Amateur

Le classement amateur est établi à partir du classement général (pas de réaffectation spécifique de points à ce classement).

L'équipage vainqueur de l'épreuve au classement Amateur bénéficie d'une inscription gratuite pour l'année suivante ; au moins 3 membres de l'équipage devront être à nouveau engagés et courir ensemble 1/3 de l'épreuve en 2010 pour bénéficier de ce prix.

Pour appartenir au classement "Amateur", le skipper doit fournir une liste de tous les membres de l'équipage, avec leur groupe de Classification ISAF, au plus tard avant le 15 mai 2009. Au-delà de cette date les demandes de classement d'inscription au classement amateur pourront ne pas être prises en compte : <http://www.sailing.org/classification.php>

Pour appartenir à ce classement la liste des membres d'équipage doit être conforme aux restrictions suivantes : 1 équipier de groupe 3 au maximum ou 1 équipier de groupe 2 au maximum.

Un bateau inscrit en catégorie Amateur qui ne respecterait pas en cours d'épreuve la clause ci-dessus concernant le code de Classification ISAF des équipiers embarqués sera disqualifié pour chaque course courue en infraction.

Classement Etudiant

Le classement étudiant est établi à partir du classement général (pas de réaffectation spécifique de points à ce classement).

L'équipage vainqueur de l'épreuve au classement étudiant bénéficie d'une inscription gratuite pour l'année suivante ; au moins 3 membres de l'équipage devront être à nouveau engagés et courir ensemble 1/3 de l'épreuve en 2010 pour bénéficier de ce prix

Ce classement est ouvert à toutes les Ecoles, Grandes Ecoles, Facultés ou Universités françaises et étrangères.

Au départ de chaque course, tout l'équipage à l'exception de 2 personnes doit être composé d'étudiants. Les cartes d'étudiants devront être présentées au Comité de Course, en même temps que les licences fédérales avant le premier embarquement.

Le(s) nom(s) de ou des Ecole(s), Faculté(s) ou Université(s) de l'équipage doi(ven)t être indiqué(s) à l'inscription.

Tout manquement en cours d'épreuve aux règles d'appartenance à ce classement entraînera la disqualification du bateau pour chaque course courue en infraction.

1.4. L'ASSISTANCE COURSE

Assistance technique

Chaque concurrent peut organiser sa propre assistance technique pour l'entretien et les réparations de son bateau durant la course. Néanmoins, une équipe technique mise en place par l'organisation pourra intervenir pour assister les concurrents, et effectuer des travaux de réparation. Dans ce cas, matériel et main d'œuvre seront facturés.

Après les contrôles de jauge de départ, les interventions techniques sur les voiliers autres que l'entretien courant, ne peuvent être effectuées qu'après accord écrit du comité de course.

Village Assistance Course

Chaque bateau est autonome pour sa logistique à terre (hébergement, nourriture, transport...) mais peut bénéficier gratuitement de l'infrastructure mise en place sur le village assistance course.

Le village assistance course est une zone prévue par l'organisation à chaque étape qui regroupe l'ensemble des équipes et véhicules d'assistance-course ; ce village est un espace où se retrouvent, pour se restaurer et éventuellement se loger (camping-car, tentes) tous les équipages ; en collaboration avec les villes étapes, le village assistance est équipé en eau, électricité, douches et toilettes.

La surface de chaque unité "Assistance Course" déployée au sol (auvent, bâche, coin repas...) ne doit pas excéder 70 m².

Le village assistance course est un lieu privilégié et convivial qui a une part importante dans l'ambiance à terre ; il est important que chaque équipage y soit présent.

Equipe Régie Village Assistance

L'organisation met en place une équipe régie-village-assistance, sous le direction d'un régisseur, qui est présente en permanence ; la régie-assistance est le lien entre les équipages et l'organisation de l'événement.

Les équipages doivent se conformer au règlement du village assistance et aux consignes du régisseur du village assistance, en particulier en matière de sécurité, de gestion des emplacements, et de propreté des sites.

Responsable assistance course

Chaque skipper doit nommer un responsable de son assistance course qui sera l'interlocuteur à terre de l'organisation.

Dès son arrivée dans la ville de départ, le responsable de chaque bateau devra fournir à la Régie, pour chaque membre de l'équipe (assistance et équipage) les renseignements suivants : nom, adresse, n° de sécurité sociale, groupe sanguin et nom, adresse et numéro de portable de la personne à prévenir en cas d'urgence.

Ce responsable est en relation permanente avec le régisseur du village assistance qui coordonne les convois de véhicules et les installations dans chaque ville.

Il a aussi à charge d'informer l'équipage des horaires et lieux de toutes les manifestations auxquelles il doit assister (remises des prix) ou auxquelles il est invité (dîners, cocktails, soirées).

Les équipages qui ont choisi de ne pas être présents au village assistance course, doivent impérativement se renseigner au Village Officiel pour recueillir les informations qui y sont diffusées.

Véhicules d'assistance

Chaque équipage a la possibilité de se faire accompagner par trois véhicules d'assistance au maximum; le camping-car est vivement conseillé sur le plan de la sécurité routière en comparaison des caravanes plus délicates à manipuler. Pour les équipages Français, le permis E est obligatoire pour tout conducteur tractant une caravane, ou une remorque de M 30.

Ces véhicules doivent être accrédités pour accéder au parking réservé du village assistance. Le nombre de ces véhicules est volontairement limité à trois en raison de l'espace réduit disponible dans certains ports.

Les équipages qui souhaitent garder leur remorque tout au long du parcours doivent en faire la demande à l'organisateur au moment de l'inscription.

2. LES REGLES DE SPONSORING

2.1. REGLE GENERALE

Inscription du bateau

Chaque bateau est engagé sous le nom d'un ou plusieurs sponsors auquel peut être associé le nom d'une collectivité locale ou territoriale française ou étrangère. L'organisateur se réserve le droit de refuser l'inscription d'un bateau ou un nom d'inscription de bateau qui ne serait pas dans l'esprit de la course.

Nous mettons en garde les concurrents qui choisiraient un nom de bateau trop long limitant de fait la citation intégrale de celui-ci dans les médias. C'est pourquoi le nombre de caractères utilisés ne devra pas dépasser 35 signes. Les sponsors des participants ne doivent pas rentrer en concurrence directe avec les partenaires de l'organisation qui disposent de contrats d'exclusivité.

Le nom de course de votre bateau doit être communiqué avant le 15 mai 2009.

Numéro de Course

Pour le Tour de France à la Voile le numéro de course du bateau est celui inscrit sur son certificat de jauge. Ce numéro doit être transmis à l'organisateur lors de l'inscription. Il doit être collé sur les voiles (GV et spis). Chaque concurrent devra coller son numéro de voile sur le spi qui lui sera attribué avant le départ, du côté du spi portant le logo.

2.2 LES MARQUAGES DES CONCURRENTS

Marquages bateau

Chaque équipage est autorisé à apporter des marquages aux couleurs de ses partenaires sur les supports suivants :

Coques : Toute la surface de la coque est disponible pour le marquage des sponsors du bateau.

Grand-Voile : Un bandeau d'une hauteur d'un mètre cinquante (1,5m) allant du guindant jusqu'à la chute est à disposition de chaque équipage dans la grand-voile, pour faire figurer le ou les sponsors du bateau. Le haut de ce bandeau doit être positionné le plus haut possible, sous la troisième latte, respectant ainsi les prescriptions du code de publicité ISAF. Le positionnement du marquage doit tendre à respecter l'annexe ci jointe. Le visuel pourra être fabriqué en adhésif ou être peint, dans la mesure où ce visuel ne sort pas des espaces réservés aux marquages, le reste de la voile devant être brut.

Plusieurs configurations sont possibles dans l'espace de grand voile réservé aux concurrents :

- Un seul logo s'il s'agit du logo d'un annonceur ne figurant pas dans le nom d'inscription du bateau.
Par exemple (exemple fictif) : le logo de CSC à l'exclusion de tout autre pour le bateau inscrit sous le nom Caisse d'Epargne - HEC - Ecole Navale
- Jusqu'à trois logos maximum, s'il s'agit de logos d'annonceurs figurant dans le nom d'inscription du bateau
Par exemple : les 3 logos de la Caisse d'Epargne, d'HEC et de l'Ecole Navale

Sur ce support, les concurrents s'engagent à demander à l'organisateur une autorisation pour tout marquage au profit d'une chaîne de télévision. Chaque demande sera examinée au cas par cas et pourra faire l'objet d'un refus.

Attention : Les concurrents qui choisissent d'apposer un marquage permanent (peinture) sur leur GV sont informés qu'ils s'exposent au risque de ne pas pouvoir l'utiliser sur les autres épreuves.

Pavillons : Hors course, chaque équipage est autorisé à hisser dans le pataras les pavillons de son choix, aux couleurs de ses partenaires. (Dimensions : 1,50m x 1,50m)

Bôme : chaque équipage dispose de la totalité de la visibilité sur un des deux côtés de la bôme, l'autre côté étant réservée à l'organisateur. Selon la liste des inscrits par ordre alphabétique les équipages pairs se verront attribuer le côté bâbord, les équipages impairs se verront quant à eux attribuer le côté tribord de la bôme.

Autres marquages

Véhicules d'assistance : Les véhicules d'assistance de chaque concurrent peuvent être marqués en totalité aux couleurs des partenaires du bateau. L'organisation fournit à chaque équipage deux autocollants par véhicule marqués "Tour de France à la Voile 2009" à positionner obligatoirement sur les côtés du véhicule, ces stickers permettant l'accès au village assistance et au parking coureurs.

Vêtements d'équipage : Les vêtements des concurrents (tee-shirts, polos, cirés, sweat-shirts, blousons...) peuvent être marqués intégralement aux couleurs des partenaires du bateau. L'accord de l'organisation est nécessaire pour utiliser le logo Tour de France à la Voile.

Bateaux accompagnateurs : Compte tenu de la capacité d'accueil dans certains ports, les demandes d'accréditations doivent parvenir au Tour de France à la Voile au plus tard le 15 mai 2009 ; au-delà de cette date les places et la gratuité d'accès au port ne pourront être garanties.

2.3. LES MARQUAGES DE L'ORGANISATION

Les concurrents s'engagent à accepter les marquages suivants, fournis par l'organisation :

Spis : Un spinnaker en tête symétrique est fourni à chaque équipage. Tous les spinnakers sont identiques et sont tirés au sort avant le départ du prologue ; ces spis sont marqués aux couleurs du ou des partenaire(s) principal(aux) de l'épreuve, à l'exception des spis de classement qui sont marqués aux couleurs des autres partenaires de l'épreuve.

Ces marquages sont réalisés par l'organisation en même temps que la confection des spis ; les concurrents doivent se procurer les numéros de course à coller sur les spis ; il est interdit de marquer les numéros de course sur les spis au marqueur. Un jeu de numéro est suffisant. Il doit être collé à l'endroit (même sens, même côté et même lisibilité que le logo).

NB : Chaque équipage doit avoir un **spi de capelage** symétrique, qui doit être **blanc**, et vierge de tout marquage.

Grand-Voile : L'organisation dispose d'un bandeau d'une hauteur de deux mètres vingt (2,20m) en bas de la grand-voile allant du guindant jusqu'à la chute pour faire figurer les partenaires de l'organisateur. Celui-ci débute à cinquante centimètres (50cm) au-dessus du point d'amure de la grand-voile et se termine deux mètres vingt (2,20m) plus haut (voir annexe). Le positionnement du marquage doit tendre à respecter l'annexe ci-jointe. Le visuel est fourni par l'organisateur sous forme d'adhésif mais il peut être peint par l'équipage lui-même dans la mesure où celui-ci ne sort pas des espaces réservés aux marquages, le reste de la voile devant être brut.

Génois : Les marquages sur les génois sont réservés à l'organisateur et ses partenaires. Ces marquages sont fournis par l'organisateur et posés par les équipages. Le sticker tribord est positionné bien en face du sticker bâbord pour éviter les effets de transparence.

Flamme de course : L'organisateur fournit à chaque équipage une ou plusieurs flamme(s) de course aux couleurs d'un ou de plusieurs partenaires, à garder dans le pataras pendant toute la durée de l'épreuve.

Chaque bateau doit également envoyer dans le pataras la flamme de course du Championnat de France des Equipages au-dessus de celle de l'organisateur.

Cagnards : L'organisation fournit à chaque équipage deux cagnards marqués au nom d'inscription du bateau, selon un graphisme uniforme pour tous les bateaux (surface de 2,50 m x 0,60m), et portant les logotypes des partenaires de l'épreuve. Ces cagnards doivent être correctement placés, solidement amarrés dans les filières pendant toute la durée de l'épreuve pour une très bonne visibilité, en mer et au port. L'organisateur se réserve le droit de marquer les cagnards à la fois au recto et au verso.

Pavillons : les équipage reçoivent également des pavillons aux couleurs de l'organisateur et de ses partenaires. Ces pavillons doivent obligatoirement être envoyés, selon l'ordre indiqué par l'organisation, dans l'étai avant, en tête de mât, lors de chaque entrée dans le port et conservés jusqu'à la sortie de ce même port.

Taud de bôme : L'organisation fournit à chaque équipage un taud de bôme marqué au nom d'inscription du bateau selon une typographie uniforme, (sur une surface de 2,70m x 0,60m), et portant de chaque côté les logotypes des partenaires de l'organisation. Le taud de bôme doit être correctement placé pendant toute la durée de l'épreuve au port.

Tableau arrière : l'espace de visibilité sur le tableau arrière est à disposition de l'ACPM pour y faire figurer le(s) partenaire(s) de son choix, en accord avec ses règles de classe et dans le respect des clauses d'exclusivité des sponsors de la course.

3. LA COMMUNICATION

3.1 LES MEDIAS

Tout au long de la préparation de l'épreuve, l'équipe du Tour de France à la Voile est à disposition des concurrents et des médias pour annoncer les grandes lignes de l'épreuve (parcours, liste des engagés, sponsors, partenaires médias, avis de course...)

Régulièrement **des communiqués de presse** sont envoyés à l'ensemble de la presse française et internationale et le site Internet www.tourvoile.fr donne des informations pratiques sur la course.

Au mois de juin, un dossier de presse est réalisé à destination des médias. Chaque projet y est présenté de la façon la plus complète possible en fonction des renseignements fournis par les équipages.

En vue de la rédaction du programme officiel de l'événement, il est demandé à chaque équipage de faire parvenir à l'organisation, le plus tôt possible et de toute façon avant le 1^{er} mai 2009, les documents suivants :

- le nom du bateau et des sponsors,
 - le CV du skipper et du tacticien (profession, âge, CV nautique),
 - la liste de l'équipage, avec CV de ses membres, s'il y a lieu, (CV détaillé pour le classement amateur),
 - les personnalités invitées à bord du bateau,
 - une photo numérique couleur du skipper et/ou de l'équipage en situation,
 - une photo du marquage de la coque du bateau
 - un feuillet A4 recto au format PDF (avec une mise en page définitive) pour présenter le projet : programme sportif, ambitions de résultats, présentation des partenaires, "concept" du projet...
- Ce dernier point est déterminant pour la médiatisation des projets ; au delà du délai demandé la publication dans le programme officiel de l'épreuve ne peut être garantie.

Droits d'image

Dans le cadre de l'exploitation de l'événement, l'organisateur demande à tous les membres de l'équipe (terre et mer) de compléter le formulaire autorisant Les Editions Larivière à utiliser leur image ainsi que l'image du bateau à des fins promotionnelles et publicitaires.

3.2. LES OPERATIONS DE RELATIONS PUBLIQUES

Opérations de relations publiques pendant l'événement

Tout au long de l'épreuve, le Tour de France à la Voile organise des opérations de relations publiques sur les villes étape (cocktails, suivi des régates, déjeuners, dîners...). Ces prestations sont possibles pour des groupes à partir de 20 personnes. Les demandes doivent être faites avant le 15 mai 2009.

Toute opération de RP indépendante de l'organisation doit faire l'objet d'un accord préalable qui encadre les modalités techniques et financières de l'opération.

3. 3. LES ESPACES PARTENAIRES SUR LE VILLAGE ANIMATION

Installé à côté du Village Officiel, le Village Animation est destiné au grand public. Gratuit et disposant d'un emplacement central dans les villes et ports, le Village Animation assure un relais entre la course en mer et les villages à terre (commentaires, sono, espace interview à la suite des régates, animation, présentation thématique de tous les équipages...).

Espace privilégié de promotion, les partenaires commerciaux de l'organisation y disposent de stands pour présenter leurs produits et services. Les partenaires des concurrents peuvent également bénéficier d'espaces, sur devis auprès du Tour de France à la Voile. Ces espaces sont mis en place exclusivement par l'organisation et doivent être tenus pendant toute la durée d'ouverture du Village Animation.

Les demandes accompagnées d'une présentation précise des animations prévues doivent être faites avant le 15 mai 2009.

4. LES CONDITIONS DE PARTICIPATION

Outre l'acceptation et l'application du cahier des charges, les concurrents s'engagent à être présents lors des animations ou manifestations officielles qui se déroulent pendant l'épreuve, tout particulièrement lors des remises des prix (présence obligatoire de quatre membres de l'équipage, au minimum).

4.1. LES DROITS D'INSCRIPTION

La participation au Tour de France à la Voile 2009 est subordonnée au paiement d'un droit d'inscription :

- de 10.120 Euros TTC pour chaque bateau.
- de 9.200 Euros TTC en cas de pré-inscription avant le 1^{er} mars 2009, et de respect des délais de paiement prévus.

Les droits d'inscriptions comprennent :

- places de stationnement dans les ports (eau et électricité), 7 jours avant le départ et jusqu'au dernier jour de l'épreuve.
- grutages et manutentions prévus au programme de l'épreuve (hors cas exceptionnel).
- présence de l'assistance technique.
- fourniture du spi de tête, d'un taud de bôme, de deux cagnards.
- présentation du projet dans le programme officiel et le dossier de presse.
- organisation possible d'opérations de relations publiques sur le village officiel en accord avec l'organisateur (les frais réceptifs sont en sus).
- 1 accès à une borne WIFI par bateau dans l'espace presse (les consommations sont à prévoir en plus, les tarifs seront précisés avant le départ).
- 1 accès à une borne WIFI sur le village assistance (les consommations sont à prévoir en plus, les tarifs seront précisés avant le départ).
- accès à toutes les manifestations officielles (remises des prix, cocktails de remise des prix, dîners).
- tarif spécial pour l'accès à un espace sur le Village Animation pour les partenaires du bateau.

4.2. LES MODALITES D'INSCRIPTION

Préinscription (avant le 1er mars 2009)

Une préinscription de 400 Euros TTC peut être versée dès la parution du cahier des charges concurrents 2009 jusqu'au 1er mars 2009 ; cette préinscription, incluse dans le montant total des droits d'inscription, est remboursée intégralement en cas de non participation à l'épreuve. Elle permet :

- un tarif préférentiel sur les droits d'inscription, à la stricte condition que soit respecté l'échéancier de paiement, à savoir un acompte de 50 % du total des droits d'inscription versé avant le 15 avril 2009 et le solde versé au plus tard le 15 juin 2009,
- l'inscription officielle comme concurrent et la fourniture des différentes notes d'information publiées tout au long de l'année qui complètent le présent cahier des charges,
- de communiquer sur les premiers projets inscrits (voir le chapitre communication).

La préinscription, sans risque financier pour les concurrents, permet de créer un premier lien avec le Tour de France à la Voile et de bénéficier de tout l'appui de son organisation.

Inscription (hors procédure de préinscription)

La date limite des inscriptions est fixée au 15 mai 2009.

Les équipages n'ayant pas versé de pré inscription doivent régler 50 % des droits d'inscription lors de l'inscription et le solde au plus tard le 15 juin 2009.

Pièces à fournir dans la semaine précédant le départ de la course

- l'acte de Francisation du bateau pour les bateaux français et équivalent pour les étrangers.
- une copie du contrat d'assurance du bateau en course pour toute l'épreuve quelle que soit la météo
- le certificat de jauge M 30 2009
- l'attestation d'adhésion 2009 à la Classe M 30 du (ou des) skipper(s) du bateau.
- le livret à jour du radeau de survie.
- une copie de l'autorisation de transport exceptionnel pour le transfert Atlantique Méditerranée.
- les licences Club FFVoile 2009 pour les équipiers français ou résidant en France visées par un médecin (visa médical) ou accompagnées d'un certificat médical attestant l'absence de contre-indication à la pratique de la voile en compétition.

Pour les équipages étrangers :

- les licences de la fédération du pays de résidence (ou équivalent) accompagnées d'une attestation d'assurance en responsabilité civile d'un montant égal ou supérieur à 1 500 000 euros par équipier. Les licences Club FFVoile 2009 avec visa médical ou certificat médical sont aussi acceptées pour les étrangers.

- une autorisation parentale de participation à la course pour les mineurs.

- la carte annuelle d'autorisation de port de publicité

Rappel : pour les amateurs, le numéro d'identification ISAF permettant de contrôler la classification ISAF (groupe 1, 2 ou 3) doit être fourni avant le 15 mai 2009 : www.sailing.org/classification.php

ANNEXE 1 : PLANNING CONCURENTS

	Documents diffusés par le TOUR DE FRANCE A LA VOILE	Documents à retourner par les CONCURENTS
Décembre 2008	<ul style="list-style-type: none"> - Ouverture des préinscriptions - Cahier des charges concurrents - Stand sur le salon nautique 	
Février 2009	<ul style="list-style-type: none"> - Avis de course 	
Mars 2009	<ul style="list-style-type: none"> - Notes techniques : modification des règles de classe, matériel de sécurité obligatoire, transport du M 30 - Note technique de demande de classement (équipage étudiant et amateur) - Note d'information générale sur la course - Communiqué de presse avec la présentation des équipages préinscrits 	Clôture des préinscriptions au 1 ^{er} mars 2009
15 avril 2009		<ul style="list-style-type: none"> - Paiement de 50% des droits d'inscriptions pour les projets pré inscrits
1 Mai 2009		<ul style="list-style-type: none"> - Clôture des inscriptions, règlement de 50% des droits d'inscription - Nom de course du bateau (pour réalisation des marquages) - Demande d'inscription en amateur ou étudiant - Descriptif de votre équipe sportive - Autorisation de reproduction de l'image - Demande de devis pour des opérations de RP - Demande de devis pour un stand concurrents - Accréditation d'un bateau accompagnateur
début Juin 2009	<ul style="list-style-type: none"> - Instructions de course et Fiches courses - Edition du dossier de presse 	
15 Juin 2009		<ul style="list-style-type: none"> - Paiement du solde des droits d'inscriptions - Inscription pour les contrôles de jauge et de sécurité auprès de l'organisation et/ou la FFV - Fiches signalétiques des personnes présentes - Descriptif des véhicules

ANNEXE 2 : BUDGET DE BASE D'UN EQUIPAGE (€TTC)

Budget type en classement amateur et étudiants.

BATEAU

Location M 30	15 000 €
Voilerie	15 500 €

LOGISTIQUE

Location d'un camping Car	3 500 €
Location véhicule pour stockage du matériel	1 800 €
Carburants Péages	2 500 €
Transporteur professionnel pour déplacement du bateau	4 000 €

DIVERS

Droits d'inscription (sans préinscription)	10 120 €
Accastillage	1 800 €
Nourriture (base de 10 personnes)	5 000 €

COMMUNICATION

Marquages bateau (coque, pavillons, véhicules, vêtements)	3 000 €
---	---------

EQUIPAGES

Déplacements	2 000 €
Equipements	1 500 €
Provision pour risques	3 330 €

TOTAL

69 550 €TTC

Remarques :

Ces chiffres vous sont communiqués à titre indicatif pour vous aider à construire un budget. Les prix indiqués ci-dessus sont entendus TTC. (Etudier la meilleure structure selon votre situation pour gérer un projet, prise en charge directe par les sponsors de frais pour récupération de la TVA).

Les différents postes sont prévus pour un équipage de 7 personnes, accompagné de trois personnes en assistance à terre, soit un total de 10 personnes pendant 5 semaines. Les frais d'hébergement sont à prévoir en plus (hôtel, camping car, gîte ou sous la tente).

Certains de ces postes peuvent être minimisés par des prêts ou des dons en nature : nourriture, véhicules, prise en charge par chacun de sa nourriture et de ses déplacements, etc....

Doit être également prévue en trésorerie la caution de la location du voilier (en général 10 000€)

D'autre part, la location du bateau et les frais que les équipages seraient amenés à engager pour les entraînements avant la course ne sont pas compris dans ce budget.

ANNEXE 3 : MARQUAGES (au près, au portant et au port)

